

CONDITIONS DE BANQUE APPLICABLES AUX OPERATIONS ET SERVICES RATTACHES AU CREDIT ET AUX COMPTES D'EPARGNE LOGEMENT

Conditions applicables à compter du 10 Août 2015.

I. CONDITIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS DE CREDIT

PRÊTS FONCIER CLASSIQUE	TAUX D'INTERET
Prêt Foncier Classique Ordinaire	5,032%
Prêt Foncier Classique Social	4,193%
Prêt Foncier Classique Conventionné	4,193%
Prêt Foncier Classique Acquéreur	5,032%
Prêt Foncier Classique Jeunes	
● Si salaire ≤ FCFA 300 000	3,145%
● Si salaire > FCFA 300 000	3,355%
Prêt Foncier Classique Personnel CFC	3,355%

PRÊTS FONCIER EPARGNE LOGEMENT	TAUX D'INTERET
Prêt Foncier Epargne Logement Ordinaire	4,193%
Prêt Foncier Epargne -Logement Jeunes	
● 5 ans ≤ Epargne ≤ 10 ans	3,774%
● 10 ans < Epargne ≤ 20 ans	3,355%
● Epargne > 20 ans	3,145%

PRÊTS FONCIER LOCATIF	TAUX D'INTERET
Prêt Foncier Locatif Ordinaire	5,871%
Prêt Foncier Locatif Social	4,193%

PRÊTS FONCIER PROMOTEUR	TAUX D'INTERET
Prêt Promo Foncier Ordinaire	5,871%
Prêt Promo Foncier Social	3,355%
Prêt Programmes Sociaux	1 à 3,355%

RALLONGE PRÊTS RESTRUCTURÉS	TAUX D'INTERET
Projet non modifié	7,548%
Projet modifié unilatéralement	11,741%

DROITS D'INSTRUCTION
0,05% du montant du prêt majoré sollicité : nouveau prêt, reprise d'étude, rallonge ou consolidation des engagements ;
0,05% du montant nominal du prêt : prorogation du différé ;
0,05% du CRD : report d'échéances, rééchelonnement, cantonnement.

FRAIS DE RENSEIGNEMENTS BANCAIRES
Fiche de renseignements bancaires 2 500 FCFA

FRAIS DE MISE EN PLACE
0,50% du montant du prêt majoré

COMMISSIONS POUR PROROGATION DU DIFFERE
0,1% du capital à gérer ¹

COMMISSIONS POUR REPORT D'ECHEANCES
10% sur les intérêts des échéances reportées

INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE
Somme des intérêts des 6 prochains mois

INTERETS DE RETARD
Taux d'intérêt du prêt majoré de 3 points

ASSURANCE VIE, INCENDIE ET TOUS RISQUES CHANTIER (TRC)
Cf. barèmes des compagnies d'assurance agréées

FRAIS DE NOTAIRE
Cf. tarif des actes notariés (Décret n°95/038 du 28 février 1995)

COMMISSION D'ENGAGEMENT
0,25% l'an du montant non décaissé des prêts Foncier Promoteur et des lignes de crédit.

INSPECTION DE CHANTIER
125 000 FCFA par inspection de chantier des projets financés par les Prêts Foncier Promoteur.

DEMANDE DE TABLEAU D'AMORTISSEMENT SUPPLEMENTAIRE
3 500 FCFA.

COMMISSION SUR INDEMNITE DE DEDIT
15% de l'indemnité de dédit perçue par le promoteur en cas de restitution de l'acompte de réservation versé dans un COP ouvert au CFC, à la suite du désistement du réservataire.

II. CONDITIONS APPLICABLES AUX COMPTES D'EPARGNE LOGEMENT

II.1 TAUX D'INTERETS CREDITEURS

Le bénéfice des intérêts n'est effectif qu'au terme d'une épargne de 12 mois au minimum.

CARNET « A » ORDINAIRE	TCM ²
CARNET «A» Plan Avenir	
● 1 ans ≤ Epargne < 05 ans	TCM + 0,425%
● 05 ans ≤ Epargne < 10 ans	TCM + 0,550%
● 10 ans ≤ Epargne < 20 ans	TCM + 0,675%
● 20 ans ≤ Epargne	TCM + 0,800%
CARNET «A» Plan Jeunes	
● 1 ans ≤ Epargne < 05 ans	TCM + 0,425%
● 05 ans ≤ Epargne < 10 ans	TCM + 0,550%
● 10 ans ≤ Epargne < 20 ans	TCM + 0,675%
● 20 ans ≤ Epargne	TCM + 0,800%

CARNET «B»	TCM ²
● 1 ans ≤ Epargne < 05 ans	TCM + 0,550%
● 05 ans ≤ Epargne < 10 ans	TCM + 0,675%
● 10 ans ≤ Epargne < 20 ans	TCM + 0,800%
● 20 ans ≤ Epargne	TCM + 1,050%

II.2 AUTRES OPERATIONS

OPÉRATIONS INTER - AGENCES ET INTRA - AGENCES DU CFC	MONTANT
Production d'historique de compte	500 FCFA
Clôture de compte	5 000 FCFA

RECHERCHE DE DOCUMENTS	MONTANT
Autres recherches d'opérations de moins d'un an	1 000 FCFA
Autres recherches d'opérations de plus d'un an	5 000 FCFA

III- CONDITIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS JURIDIQUES

	MONTANT
Saisie conservatoire	10 000 FCFA
Saisie attribution	50 000 FCFA
Remise à l'Huissier	50 000 FCFA
Avis à tiers détenteur	10 000 FCFA
Ouverture de dossier de succession	
● Avoirs ≤ 1 000 000 FCFA	15 000 FCFA
● Avoirs > 1 000 000 FCFA	30 000 FCFA

IV- OPERATIONS GRATUITES

Attestation de fin de prêt (AFP) ;	Consultation du compte sur place ;
Ouverture de compte ;	Versement espèces hors place ;
Delivrance du relevé d'identité bancaire (RIB) ;	Virement de compte à compte ;
Tableau d'amortissement (TA) ;	Delivrance d'un reçu à chaque opération ;
Dépôts et retraits en espèces intra muros ;	Delivrance d'un relevé de compte ;
Delivrance du carnet d'épargne ;	Transfert de compte.

¹ Prêt majoré+intérêts sur différé

² Taux créateur minimum révisable en fonction des conditions du marché
Les montants et les taux sont indiqués en Hors Taxes.

Financer l'accès au logement, c'est notre métier!